

21.01.2010 – 10:00 Uhr

Votation fédérale du 7 mars: GastroSuisse: OUI à des rentes sûres et équitables

Zurich (ots) -

GastroSuisse, la Fédération pour hôtellerie et restauration en Suisse s'engage avec conviction, dans le cadre de la votation fédérale du 7 mars 2010, pour un Oui à l'adaptation modérée du taux de conversion dans le deuxième pilier. Le OUI le 7 mars garantit un système de prévoyance stable.

Les votantes et votants se prononcent le 7 mars 2010 sur l'adaptation modérée du taux de conversion dans le deuxième pilier - le taux, qui partage le capital épargné en tranches de retraite annuelles. Le Conseil fédéral ainsi que le Parlement et les partis bourgeois soutiennent cette correction aussi bien que GastroSuisse, d'autres associations économiques et les caisses de pension.

Le deuxième pilier accuse aujourd'hui un déficit annuel de 600 millions de francs. L'espérance de vie augmentant et l'évolution moins favorable des rendements rendent une adaptation du taux de conversion indispensable. Une révision modérée est impérative pour une garantie à long terme du deuxième pilier. Par conséquent, GastroSuisse a décidé de se prononcer pour.

GastroSuisse est la Fédération nationale leader pour l'hôtellerie et de la restauration. Près de 21 000 membres (hôtels, pensions, auberges, restaurants et cafés), organisés en 26 sections cantonales et quatre groupements sectoriels, appartiennent à la plus grande association patronale de l'hôtellerie-restauration.

Le présent communiqué de presse est disponible sous forme électronique en allemand et en français : www.gastrosuisse.ch, Rubrique " Médias ".

Contact:

GastroSuisse
Brigitte Meier-Schmid, Marketing et Communication
Tél.: +41/44/377'53'07
E-Mail: brigitte.meier@gastrosuisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007695/100596913> abgerufen werden.